

le JOURNAL du LOMBRIC



Déchets dangereux p.3

Synthèse d'exploitation 2016 p.4 & 5

Trucs et astuces sur le tri des emballages p.7

Jetons moins, trions plus !

sept - oct - novembre 2017 - **69**

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marais - 67 communes - 300 000 habitants

L'ÉDITO



Samedi 3 juin dernier, le SMITOM-LOMBRIC était ravi de vous ouvrir ses portes et de vous amener à la découverte de ses installations de traitement : Unité de Valorisation Énergétique et Centre de tri n'ont désormais plus de secret pour vous.

Le thème du réemploi, mis en avant cette année, a également connu un franc succès. Toute la journée, vous êtes venus troquer ou faire réparer vos objets, preuve de votre engagement en faveur de la réduction des déchets : félicitations !

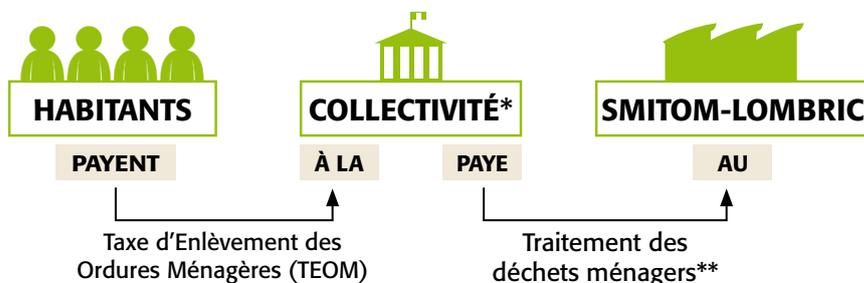
Merci donc aux 2 400 visiteurs, enfants et adultes, pour cet événement riche d'échanges et de bons conseils dispensés.

Dans cette édition du Journal du Lombric, élargissez vos connaissances en matière de tri avec la rubrique « trucs et astuces » et le détail des explications sur ce que sont les déchets dangereux et les DASRI.

À bientôt,

Franck Vernin
Président du
SMITOM-LOMBRIC

FINANCEMENT DU COÛT DU SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS COMMENT ÇA MARCHE ?



TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS SUR LA TEOM !



Qui est redevable de la TEOM ?

C'est le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année d'imposition qui est redevable de la taxe foncière et de la TEOM figurant sur le même avis. Il peut en récupérer le montant dans les charges locatives auprès de son locataire.

Comment est-elle calculée ?

La TEOM est calculée à partir de la « valeur locative cadastrale du logement » à laquelle est ensuite appliquée un taux d'imposition voté par les collectivités.

Ce n'est donc pas le volume de déchets ménagers collecté qui conditionne le montant de la taxe.

Qui la perçoit ?

La TEOM est perçue pour le compte des collectivités* par le Trésor Public.



Sur le territoire de la
Communauté
d'Agglomération
Melun Val de Seine

ET POUR LES PROFESSIONNELS ? LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale s'applique aux entreprises, artisans, administrations et établissements publics souhaitant utiliser le service public de collecte des déchets et qui présentent plus de 770 litres de déchets par semaine.

Les établissements ayant signé le contrat de Redevance Spéciale sont exonérés de la TEOM.



+ d'infos sur
lombric.com
rubrique
espace pro

* Collectivité : Commune, Communauté de communes, Communauté d'Agglomération...

** et collecte des déchets ménagers lorsque l'adhérent a délégué sa compétence collecte au SMITOM-LOMBRIC



LE JOURNAL DU LOMBRIC : Rue du Tertre de Chérisy - 77000 Vaux-le-Pénail - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 - smitom@lombric.com
www.lombric.com - [f](https://www.facebook.com/lombric) / Dir. de publication : Franck Vernin / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Patrick Scheurer, Stéphanie Clary, Laura Guyot, William Gyax, Vittorio Leonardo, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995
Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : smitom@lombric.com

INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'OUVERTURE

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre) aux horaires habituels



ouvert
7j/7
362j/an

HORAIRES D'ÉTÉ du 1^{er} avril au 31 octobre

Pour les déchèteries de Bourron-Marlotte, de Dammarie-les-Lys, du Mée-sur-Seine, d'Orgenoy, de Réau, de S'-Fargeau-Ponthierry et de Savigny-le-Temple

Semaine	15h - 19h
Samedi	10h - 19h
Dimanche	10h - 13h

Pour les déchèteries du Châtelet-en-Brie, d'Écuelles, de Vaux-le-Pénil et de Vulaines-sur-Seine

NOUVEAU

Semaine	13h45 - 19h
Samedi	10h - 19h
Dimanche	10h - 13h



HORAIRES D'HIVER du 1^{er} novembre au 31 mars

Pour toutes les déchèteries

Semaine	14h - 18h
Samedi	9h - 18h
Dimanche	10h - 13h

voir conditions d'accès sur lombric.com

JE COMPOSTE, TU COMPOSTES, NOUS COMPOSTONS... EN PIED D'IMMEUBLE !



Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents se sont engagés dans l'accompagnement des projets de compostage en pied d'immeuble.

L'objectif est de développer le compostage pour les habitants vivant en appartement afin de les sensibiliser à cette pratique et ainsi réduire les déchets.



DÉJÀ **11** SITES DE COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE INSTALLÉS SUR LE TERRITOIRE



Samedi 10 juin dernier, le SMITOM-LOMBRIC a installé un site de compostage sur la Résidence «La Varenne» à Melun. 3 référents volontaires ont été nommés et vont assurer le suivi du site. Ils seront le relai des bonnes pratiques auprès des 35 foyers motivés et équipés de « bio-seaux ».



Ayant habité en milieu rural, Monsieur Jean-Jacques MULOT (Président du comité syndical de la résidence) a souhaité revenir aux sources et a fait voter la mise en place d'un site de compostage au pied d'un des bâtiments de la résidence. « les actions environnementales locales ont leur importance, chaque petit geste compte ! ».



Pourquoi pas vous ?

Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents vous accompagnent de la définition de l'emplacement du composteur à la première récolte du compost.

Si vous êtes intéressé par ce projet, contactez-nous, selon votre lieu d'habitation, aux coordonnées pages 6 et 7.

TRIMAN LA SIGNALÉTIQUE COMMUNE DE TRI



Depuis le 1^{er} janvier 2015, le logo officiel Triman doit obligatoirement être affiché sur l'ensemble des produits de grande consommation qui ont vocation à être triés (dans la poubelle de tri, en point d'apport volontaire, en déchèterie ou en magasin).

Au moment de l'achat, le logo Triman vous permet donc d'identifier clairement le geste de tri adéquat. Vous devriez le retrouver apposé sur le produit lui-même ou à défaut sur son emballage, la notice ou sur tout autre support y compris dématérialisé.

TOUT SAVOIR SUR LES DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dits « dangereux » du fait de leur nature chimique et polluante nécessitent un traitement spécifique. Ils ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères car ils ne peuvent pas être traités dans les mêmes installations.

Comment apporter ses déchets dangereux en déchèterie ?

Pour vous débarrasser de vos déchets dangereux, il y a la déchèterie. Cependant, il y a quelques règles à respecter pour éviter tout risque d'incident, que ce soit sur la déchèterie ou lors du traitement de ces déchets spécifiques.



Tous les produits doivent être conditionnés de façon à réduire au maximum les odeurs, fuites et déversements possibles.



Chaque contenant doit être étiqueté pour éviter tout risque de mélange de produits incompatibles.



Les produits explosifs ou radioactifs sont interdits en déchèterie.

Les catégories de déchets dangereux accueillis dans les déchèteries

1 | produits d'entretien véhicules



2 | produits d'entretien piscine



3 | produits de bricolage et décoration



4 | produits spéciaux d'entretien maison



5 | produits du jardinage



6 | produits de chauffage, cheminée et barbecue



DASRI LES POINTS DE COLLECTE

Afin de ne pas faire prendre de risque aux personnes qui travaillent au centre de tri du SMITOM-LOMBRIC, **LES SERINGUES NE DOIVENT EN AUCUN CAS ÊTRE JETÉES DANS LE BAC JAUNE DE TRI.**

Les seringues sont des **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** et donc considérés comme **déchets dangereux**. Il existe une filière spécifique pour le traitement des déchets piquants, coupants et tranchants des patients en auto traitement.

Ainsi, connectez-vous sur nous-collectons.dasri.fr pour trouver la pharmacie la plus proche de chez vous qui pourra vous procurer gratuitement les boîtes jaunes lors de la délivrance du traitement, et ainsi connaître les points de collecte des boîtes à aiguilles.

ÉVÈNEMENT

RETOUR SUR LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

Samedi 3 juin dernier, le SMITOM-LOMBRIC a ouvert ses portes au grand public.

2 400 VISITEURS ONT RÉPONDU PRÉSENTS !

Cette année, le réemploi était à l'honneur : stand de troc et de réparation d'objets ont ravi les participants. Le village d'enfants était également de la partie : ateliers de création en matière de récupération, pêche aux canettes et structure gonflable ont rythmé la journée. Enfin, cette année, vous avez pu vous restaurer sur place.



Les retours sont très positifs et le SMITOM-LOMBRIC vous remercie d'avoir été aussi nombreux.

Rendez-vous l'année prochaine et dès maintenant sur lombric.com !

UN DOUTE,
UNE QUESTION ?
SMITOM-LOMBRIC

www.lombric.com



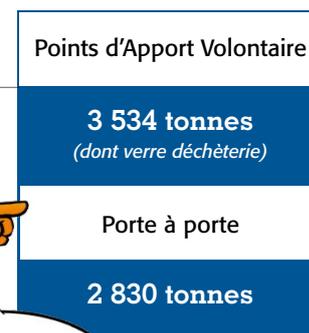
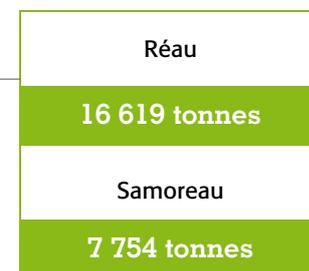
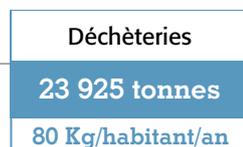
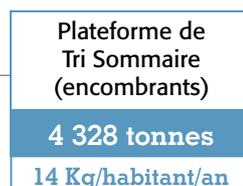
ou 0 800 814 910

N° Vert (appel gratuit de puis un poste fixe)

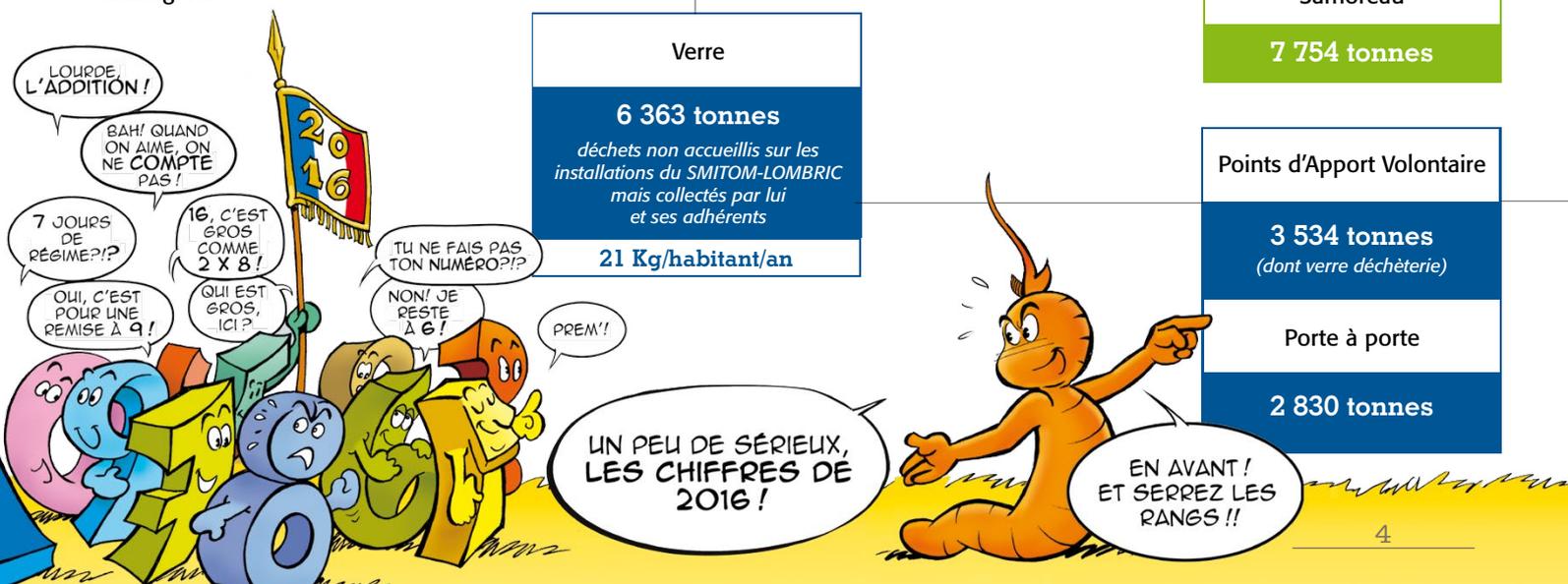


SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2016

La synthèse d'exploitation 2016 présente les tonnages et coûts gérés par le SMITOM-LOMBRIC en 2016 pour le traitement des déchets ménagers de son territoire, auxquels il convient d'ajouter les coûts de collecte payés par chacun de ses adhérents pour obtenir le coût global du service d'élimination des déchets ménagers.



- (1) Incinération
- (2) Centre d'Enfouissement Technique
- (3) Déchets Dangereux des Ménages
- (4) Valorisés en techniques routières
- (5) Résidus des Fumées de l'Incinération des Ordures Ménagères





Le rapport d'activité 2016 du SMITOM-LOMBRIC est disponible sur lombric.com

Valorisation Matière	9 447 tonnes
Valorisation énergétique ⁽¹⁾	1 618 tonnes

Valorisation Matière	108 tonnes
Valorisation énergétique	3 583 tonnes
CET II ⁽²⁾	612 tonnes

Valorisation Matière	1 041 tonnes
Valorisation énergétique	5 920 tonnes
CET II ⁽²⁾	8 297 tonnes
CET III ⁽²⁾	8 253 tonnes
Autre filière (DDM) ⁽³⁾	414 tonnes

Mâchefers ⁽⁴⁾	21 824 tonnes
Ferreux vendus	414 tonnes
Non ferreux vendus	110 tonnes
REFIOM ⁽⁵⁾	4 889 tonnes
Électricité vendue	49 929 MWh
Vapeur vendue	12 667 MWh

Compostés	24 373 tonnes
-----------	----------------------

Valorisation Matière	6 363 tonnes
----------------------	---------------------

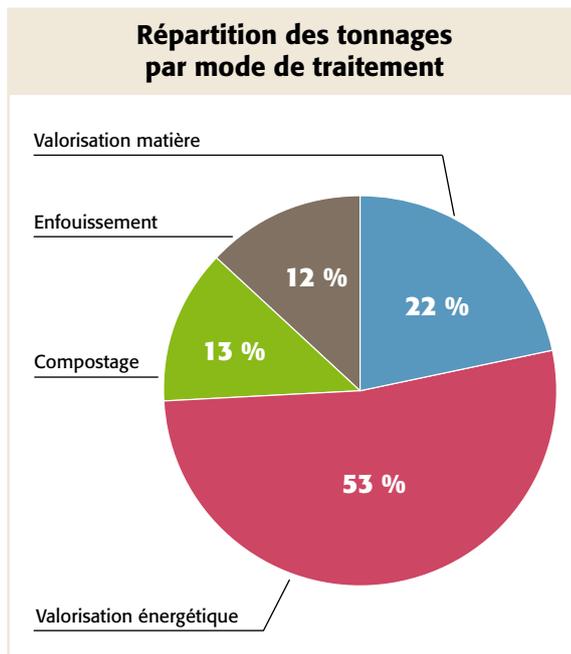
Total valorisation matière
avec mâchefers
39 307 tonnes
soit 22 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC
sans mâchefers
17 483 tonnes
soit 10 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC

Total valorisation énergétique
96 642 tonnes
soit 53 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC

Total compostage
24 373 tonnes
soit 13 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC

Total enfouissement
22 051 tonnes
soit 12 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC

Les mâchefers ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.



Coût du traitement en 2016 à la tonne (amortissements inclus)

Tri des collectes sélectives	60 €HT/tonne
Objets encombrants	51 €HT/tonne
Déchets verts	81 €HT/tonne
Incinération avec valorisation énergétique	53 €HT/tonne
CET II ⁽²⁾	59 €HT/tonne
CET III ⁽²⁾	14 €HT/tonne
Coût global résultant pour le seul traitement toutes charges confondues	106 €HT/tonne
	soit 53 €HT/habitant/an



Coût global de la collecte pour le territoire de compétence collecte

	96 €HT/tonne
	soit 40 €HT/habitant/an

LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC



**Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux**

Communes : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

Encombrants ! Une collecte remise en question ?



Après le passage des bennes, les encombrants abandonnés sur l'espace public sont bien gênants pour les communes. Malgré les informations diffusées par écrit et sur les sites internet des communes, quelques personnes doivent croire que la collecte des encombrants est l'occasion de se débarrasser de tout sans exception. Le résultat est ensuite bien visible dans les rues de nos villages.

Ce qui n'est pas pris par la collecte en porte à porte doit être retiré de l'espace public par la personne qui a déposé ces déchets. Ceux-ci sont acceptés à la déchèterie du Châtelet-en-Brie. Les communes n'ont pas à prendre en charge l'élimination des encombrants laissés sur place, provenant au mieux d'erreurs de tri, au pire de négligences récurrentes. Les bennes passent une seule fois et parfois tôt le matin. Certains dépôts restent, faute d'avoir été sortis la veille au soir de la collecte.

Cette collecte peut-elle durer longtemps dans ces conditions ?

Renseignements : N° Vert 0 800 814 910

**Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine**

Communes : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammariè-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon

Plus de sécurité lors des collectes des déchets ménagers

Le SMITOM-LOMBRIC rencontre les communes du territoire pour la mise en œuvre d'une série de mesures préventives pour renforcer la sécurité des professionnels du monde de la collecte des déchets : il s'agit de la recommandation R437.



Deux points de regroupement des ordures ménagères ont été créés Impasse du Filoir et Rue des Frères Lumière à Melun où les problèmes de stationnement

et l'étroitesse de la voirie ne permettaient pas au camion benne de réaliser leur giration.

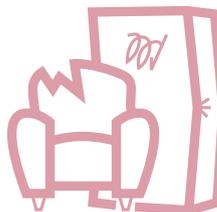
Ce dispositif permet aujourd'hui de supprimer les manœuvres dangereuses telle que la marche arrière et d'effectuer les tournées de collecte en toute sécurité.

Renseignements : N° Vert 0 800 814 910

Grand Paris Sud

Communes : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis

La collecte des encombrants



Les encombrants sont tous les objets de taille supérieure à 2 m et de poids supérieur à 100 kg ne pouvant être collectés lors des collectes d'ordures ménagères classiques et permettant leur manipulation sans difficulté et sans danger pour le personnel chargé de leur manutention.

Les objets doivent être sortis la veille à partir de 18h.

Attention : les déchets suivants ne sont pas collectés aux encombrants : gravats, carrelage, peinture, enduits, solvants, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), pneus, tous sanitaire, fenêtres, miroir, extincteur, bouteille de gaz, ... Toutefois, ils sont acceptés en déchèterie.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les médiateurs du tri de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au numéro vert ci-dessous ou par mail à ambassadeur-du-tri@grandparissud.fr

Renseignements : N° Vert 0 800 774 062

Attention aux erreurs de tri



Les erreurs de tri sont en hausse sur les communes d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Martin-en-Bière et Saint-Germain-sur-École.

Parmi les erreurs courantes, on retrouve dans les bacs les pots de yaourts, les barquettes en plastique ou en polystyrène, des sacs en plastique, des bouteilles encore remplies et des journaux magazines. Les journaux magazines se déposent aux bornes d'apport volontaire, situées sur tout le territoire et dans chacune des communes. Les autres erreurs de tri précédemment citées doivent aller dans le bac d'ordures ménagères.

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à vous rendre sur www.consignesdetri.fr ou à télécharger l'application pour smartphone !

Renseignements : 01 64 70 10 76

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Communes : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Écuelles, Épisy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret Loing et Orvanne, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samoisi-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine

Il était une fois le SMICTOM



Et les animations scolaires...

Pour toutes les écoles de son territoire, le SMICTOM propose tout au long de l'année des animations scolaires gratuites, du primaire à l'université.

Nos agents abordent avec pédagogie le thème du tri bien sûr, mais aussi le recyclage et la prévention des déchets avec le compostage, les produits ménagers écologiques ou encore l'éco-consommation. Ces animations très ludiques et interactives captivent autant les enfants que les adultes ! Parlez-en à vos proviseurs, directeurs, professeurs, maîtres et maîtresses, ils prendront contact avec nous au 0 800 133 895, gratuit depuis un poste fixe. Pour la saison 2016-2017, nous avons réalisé plus d'une centaine d'animations !

Nous participons également aux nettoyages nature au printemps et à l'automne pour sensibiliser à la longue vie des déchets !

www.smictom-regionfontainebleau.fr

Renseignements : N° Vert 0 800 133 895

TRUCS & ASTUCES DU LOMBRIC



Le tri des emballages

Il existe différentes catégories d'emballages, valorisés par le SMITOM-LOMBRIC. Voici quelques conseils pour vous aider, au quotidien, à mieux les trier.

CONSEIL N°1

Pensez à les vider

Il est demandé de bien vider le contenu des emballages que vous triez. Seul le contenant est valorisable !



CONSEIL N°2

Pas besoin de les rincer

Lorsque vous mettez vos boîtes de conserve et autres emballages rigides dans votre bac de tri, il n'est pas nécessaire de les passer sous l'eau en amont. En effet, à partir du moment où ils ne sont pas souillés, ils sont valorisables en l'état.



CONSEIL N°3

Évitez de les imbriquer

Pour qu'ils soient correctement pris en charge, le SMITOM-LOMBRIC demande à ce qu'ils ne soient pas emboîtés les uns dans les autres.



Retrouvez les consignes de tri de votre commune sur lombric.com

A COLLECTIONNER !

LE LOMBRIC



AU CLUB ANTI-GASPI, ON A DÉCIDÉ DE PRÉPARER DES REPAS SUR PLACE...

PAR V. LEONARDO



BON... JE METS LE TABLIER QUE J'AI EMPORTÉ...



...EN ATTENDANT UNE GAZINIÈRE, UN ÉVIER, DES POÊLES ET DES CASSEROLES!

ON A JUSTE DES COUVERTS!



C'EST VRAI! DEPUIS NOTRE INSTALLATION, ON N'A JAMAIS PRIS LA PEINE D'ÉQUIPER NI UN COIN CUISINE NI UN COIN DE REPOS...

ON DEMANDE À LACHICANE DE NOUS CONDUIRE À LA RECYCLERIE AVEC SA VOITURE ET LA REMORQUE!

ON FAIT QUOI ??



AVEC UN PEU DE CHANCE, ON VA Y TROUVER TOUT LE NECESSAIRE À BAS PRIX... MAIS IL FAUT DEMANDER GENTIMENT UN PEU DE SOUS PARENTS...



ET C'EST AINSI QUE, DEUX HEURES APRÈS...

DU NERF, LES ENFANTS! J'AI RENTRÉ LA VOITURE ET LA REMORQUE... À VOUS D'INSTALLER TOUT ÇA DANS VOTRE LOCAL, MAINTENANT!



POUR L'EAU, ON FAIT UN RACCORD PROVISOIRE AVEC UN TUBE!

ET LE GAZ?

ON A UNE BON-BONNE!



HEUREUSEMENT QU'ON A PENSÉ À CE VIEUX CANAPÉ!

OUI! LA JOURNÉE A ÉTÉ DURE!!

...TRÈS DURE!!!

CHUUUT! MOINS FORT!! DÉJÀ DORT DÉJÀ!!



RÔ Ô N Z Z Z Z Z
R Z Z Z R R R Z Z

?!? TROP FATIGUÉS POUR MANGER... J'AI CUISINÉ POUR RIEN!

BAH! ON CONSERVE TOUT POUR DEMAIN...

...ET NE TE FAIS PAS DE SOUCIS POUR EUX: QUI DORT, DÎNE!!

V. LEONARDO - 17 42